1791
28 Juin

N.° 1020.

LOI

Relative à une Brochure arguée de faux, ayant pour titre : Interrogatoire du Roi & de la Reine, &c.

Donnée à Paris, le 28 Juin 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la Loi constitutionnelle de l'État, ROI DES FRANÇOIS : A tous présens & à venir ; SALUT.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE a décrété, & Nous voulons & ordonnons ce qui suit :

DÉCRET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du 28 Juin 1791.

IL a été fait lecture d'une lettre de M. Baudoüin, Imprimeur de l'Assemblée Nationale, contenant désaveu d'un imprimé répandu ce matin dans Paris, sous le titre d'*Interrogatoire du Roi & de la Reine*, imprimé par ordre de l'Assemblée Nationale, & portant le cachet de l'Assemblée Nationale, avec le type de son imprimerie.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, après avoir entendu la lecture de cette lettre, a ordonné qu'il seroit fait mention du désaveu

de son Imprimeur dans le procès-verbal de ce jour ; & *attendu qu'il s'agit de faux*, a décrété que l'imprimé joint à la lettre de M. Baudoüin, portant pour titre :

« Interrogatoire du Roi & de la Reine, & leur déclaration » aux Commissaires nommés par l'Assemblée Nationale, » imprimé par ordre de l'Assemblée ».

Avec un cachet portant ces mots :

« *Assemblée Nationale, la Loi & le Roi, 1789* ».

Et au bas du frontispice ces mots :

« *De l'Imprimerie Nationale* ».

Sera remis, après avoir été paraphé par le Président & les Secrétaires de l'Assemblée Nationale, à l'Accusateur public de l'arrondissement, qui sera chargé de faire toutes poursuites nécessaires.

MANDONS & ordonnons à tous les Tribunaux, Corps administratifs & Municipalités, que ces présentes ils fassent transcrire sur leurs registres, lire, publier & afficher dans leurs ressorts & départemens respectifs, & exécuter comme Loi du Royaume. En foi de quoi Nous avons fait apposer à ces présentes le Sceau de l'État. A Paris, le vingt-huitième jour du mois de juin mil sept cent quatre-vingt onze.

En vertu des Décrets des 21 & 25 juin présent mois.
Pour le Roi. *Signé* M. L. F. DUPORT.

Certifié conforme à l'original.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1791.

THE NEWBERRY LIBRARY